

## CONDITIONS DE RESERVATION ET DE PAIEMENT

La réservation ne peut-être enregistrée qu'après versement d'un acompte de 15% et ne sera effective qu'après confirmation de la direction. Le solde sera réglé à l'arrivée.

La réservation est personnelle et ne peut être en aucun cas cédée à toute autre personne ou sous louée.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

### ARRIVEES ET DEPARTS

#### CAMPING, CARAVANING, CAMPING CAR

L'emplacement réservé est mis à disposition à partir de 14h00 et jusqu'à 12h00 le jour du départ. Tout retard éventuel doit nous être notifié 24 heures à l'avance, sans nouvelle de votre part le lendemain du jour prévu de votre arrivée, à 19h00 votre réservation sera annulée et l'acompte conservé par le camping.

#### MOBIL-HOME, CHALET & COCO Sweet

La location est mise à disposition à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 le jour d'arrivée, et devra être libérée à 10h00 le jour du départ. La direction se réserve le droit de disposer de la location à partir de 12h00 le lendemain du jour d'arrivée prévu si le retard ne lui est pas signalé.

Pour la location de mobil-home, chalet et coco-sweet, une caution vous sera demandée :

- 150 € (MBH 1 chambre)
- 250 € (MBH ,chalet et coco-sweet 2 chambres)
- 350 € (MBH 3 chambres)

A votre arrivée un inventaire détaillé vous sera remis :

- 1° charge à vous de vérifier son exactitude
- 2° de signaler tout objet manquant ou cassé à l'accueil
- 3° de retourner ce document dûment complété et signé à l'accueil dans les 24 heures suivant votre arrivée, afin de ne pas subir de préjudice au moment du départ.

La location doit être restituée ménage fait, vaisselle propre rangée. Dans le cas contraire un forfait ménage de :

- 25 € (MBH 1 chambre)
- 35 € (MBH, chalet et coco-sweet 2 chambres)
- 50 € (MBH 3 chambres) sera facturé.

La caution sera restituée déduction faite des détériorations ou autres soucis constatés.

L'état des lieux se déroule entre 08 h 00 et 10 h 00 le jour du départ. En cas d'impossibilité d'effectuer l'état des lieux le jour du départ , la direction se chargera de celui-ci et restituera dans un délai de 8 jours la caution si aucun dégât n'est constaté.

### ANNULATIONS ET MODIFICATIONS

#### **1. Modification de votre réservation**

Le client peut demander la modification de son séjour (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante.

Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

#### **2. Prestations non utilisées**

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping
- - Fermeture des frontières
- - Fermeture administrative du camping

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable 18 mois, sera émis par le camping. En cas de non utilisation de ce bon à valoir, il sera remboursé au terme du délai de validité.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

#### **3. Annulation du fait du camping**

En cas d'annulation du fait du camping, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

#### **4. Annulation du fait du campeur**

**Pour l'une des raisons suivantes (empêchant le séjour) :**

- Fermeture des frontières
- Fermeture administrative du camping
- Mise en quarantaine à l'arrivée du client ou au retour du client dans son pays
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable 18 mois, sera émis par le camping. En cas de non utilisation de ce bon à valoir, il sera remboursé au terme du délai de validité.

**Pour toutes autres raisons :**

- Jusqu'à 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera remboursé, déduction faite de la somme de 50€ à titre de frais d'annulation
- Moins de 30 jours l'acompte de 15% du montant du séjour sera conservé par le camping à titre de frais d'annulation

### **Aucune assurance annulation n'est incluse dans nos tarifs**

#### Visiteurs :

Ils sont acceptés dans la limite de la capacité du camping ou de la location et après accord de la direction du camping en acquittant une redevance de 4 € par personne. Ils doivent stationner leur véhicule à l'extérieur du camping.

#### Tout séjourant doit se conformer au règlement intérieur de l'établissement.

Les dispositions légales relatives au droit de rétractation en cas de vente à distance prévues par le code de la consommation ne sont pas applicables aux prestations touristiques (article L.121-20-4 du code de la consommation).

#### Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par « **Le Lac Des Charmilles** » Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par : - voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ; - ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris »

**SARL YERNAUX – Capital 10000 € - Siret n°840 539 688 00019 – APE : 553OZ TVA intracommunautaire : FR92840539688**